

JUSQU'À
50€
 REMBOURSÉS
 sur une sélection d'outils^(*)

RYOBI.

Du 1^{er} mars au 30 mai 2023

Grand nettoyage de PRINTEMPS !



PLANÈTE URGENCE
 SOLIDARITÉ & DÉVELOPPEMENT

Groupement

Ryobi® s'engage pour la protection
 de l'environnement en soutenant Planète Urgence.

**FAITES UN DON
 À PLANÈTE URGENCE**
 en reversant une partie ou la totalité
 de la somme remboursée.
**POUR CHAQUE EURO REVERSÉ,
 UN ARBRE SERA PLANTÉ ! ^(**)**

3 ANS
 DE GARANTIE

ryobitools.fr

* Garantie 3 ans en 1^{er} lieu d'entretien selon les conditions sur le site Ryobi® ryobitools.fr

** Voir la liste des produits Ryobi concernés sur ryobitools.fr ou sur le site de Planète Urgence. Les remboursements sont effectués par Ryobi.

OFFRE RYOBI PRINTEMPS NETTOYAGE 2023 AVEC L'ASSOCIATION PLANETE URGENCE

Jusqu'à 50€ remboursés ou reversés par Ryobi® à l'association
du 01/03/2023 au 30/05/2023

RYOBI

1. **ACHETEZ, ENTRE le 01/03/2023 et le 30/05/2023 INCLUS**, un outil Ryobi® de la gamme Nettoyage parmi les références éligibles ci-dessous :

- 10€ remboursés sur les références : RY100PWA, RY110PWA, RY110PWA-P, RY18PCA-O, RY18PCB-O, RY18PW22A-O, RY18PW41A-O, R18SW3-OG, R18SW3-O, R18PW-O, R18WDV-O, R18SV7-O, RSV18-O, RSV18X-O, RSV18X1-O, R18CPS-O, R18TPS-O et RWTS18-O.
- 20€ remboursés sur les références : RY18PW22A-125, RY18PW22A-140, RY18PW41A-125, RY18PCB-140, RY18PCA-120, RY18SPA-O, RVC-1430PFT-G et RVC-1530PFT-G.
- 30€ remboursés sur les références : RY120PWA, RY130PWA, RY130PWA-P, R18SV7-140G, RSV18X-1X40G, RSV18-120G et R18TPS-120G.
- 50€ remboursés sur les références : RY140PWA-P et RY150PWA.

Les achats effectués dans des magasins ou sur des sites web de sociétés non immatriculées en France ne seront pas pris en compte.

2. **RENDEZ-VOUS SUR LE SITE www.mon-bonus-ryobi.com** muni de vos preuves d'achat et de vos coordonnées bancaires en vous connectant **AU PLUS TARD LE 15/06/2023 MINUIT**. Cliquez sur le bandeau de l'offre 3418 (présent sur la page d'accueil). Les dossiers sans inscription préalable via www.mon-bonus-ryobi.com ne seront pas pris en compte.

3. **SELECTIONNEZ VOTRE REFERENCE** dans la liste déroulante présente sur la page d'accueil. Références éligibles mentionnées dans le point 1.

4. **REMPLISSEZ LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION** comprenant vos coordonnées postales, vos coordonnées bancaires ainsi que le détail de votre achat.

5. **FAITES VOTRE CHOIX DE REMBOURSEMENT :**

A – Je souhaite recevoir 100% du remboursement.

B – Je souhaite recevoir 50% du remboursement et que Ryobi® reverse les 50 autres % à l'association Planète Urgence*

C – Je souhaite que Ryobi® reverse 100% du remboursement à l'association Planète Urgence*

*L'association Planète Urgence est une ONG de solidarité internationale et d'aide au développement créée en 2000 et reconnue d'utilité publique. Elle a pour mission de protéger les forêts et la biodiversité, de promouvoir le développement local des communautés et de sensibiliser à l'environnement. Retrouvez toutes les informations sur leur site <https://planete-urgence.org/>.

Il ne sera accepté qu'un seul dossier par foyer ou société (même nom, prénom, raison sociale, SIRET, adresse, email et même RIB (IBAN-BIC)) sur toute la durée de l'opération. Par dossier s'entend une demande de remboursement concernant un outil Ryobi® éligible acheté.

6. **IMPRIMEZ LE RÉCAPITULATIF** de votre participation, issu de votre inscription sur le site de l'offre, et joignez-y les éléments énoncés ci-dessous dans une enveloppe suffisamment affranchie :

- La copie de votre facture d'achat ou de votre ticket de caisse, où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence de l'outil Ryobi® acheté.
- Le code-barres original à 13 chiffres découpé sur l'emballage carton de l'outil Ryobi® acheté (les étiquettes décollées ne seront pas acceptées, le carton doit être clairement découpé).
- Votre IBAN/BIC présent sur votre RIB (si vous n'avez pas souhaité renseigner ces informations en ligne et que vous avez choisi un remboursement pour votre compte).

7. **ENVOYEZ** tous ces éléments par voie postale au plus tard le 22/06/2023 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :
TAKE OFF N°3418 – RYOBI PRINTEMPS NETTOYAGE 2023, CS 40593, 13595 Aix en Provence CEDEX 3.

Les documents que vous adressez par courrier pour participer à l'offre ne pourront pas vous être restitués.

À compter de la réception de votre dossier complet et conforme, et que vous ayez choisi un remboursement en totalité ou en partie à votre attention, vous recevrez le remboursement par virement bancaire exclusivement en fonction de l'outil Ryobi® acheté, du palier de remboursement et selon votre choix de remboursement lors de votre participation, dans un délai de 4 à 6 semaines. Si vous avez opté pour un versement de la part de Ryobi® en totalité ou en partie pour l'association, le montant global collecté sera reversé à l'association dans les 3 à 4 semaines suivant la fin de l'offre. Pour tout renseignement, écrivez à : service.consommateurs@take-off.fr, en précisant le numéro de l'opération (3418). Toute réclamation effectuée après le 31/07/2023 ne sera plus prise en compte.

Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas toutes les conditions de l'offre ou envoyé après le 22/06/2023 minuit (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme.

Offre réservée à toute personne morale et personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse, DOM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte) et COM (Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin et Saint-Barthélemy), non personnel de la société Technomic Industries France et des sociétés organisatrices. Offre cumulable uniquement avec les opérations Ryobi® 3448, 3444 et 3445 (une seule participation par opération sera autorisée). Frais postaux de la demande non remboursés.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation de traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : Technomic Industries France S.A.S. - Le Grand Roissy - ZA de Gue - 35 Rue de Guerry - 77020 - Le Mesnil Amélie | France. Vous pouvez également contacter le Data Protection Officer de la marque Ryobi® à l'adresse suivante : dataprivacy@TTI-emea.com.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES MODALITÉS SUR WWW.MON-BONUS-RYOBI.COM OFFRE N°3418